



PRÉFET DES HAUTES-PYRÉNÉES

Communication interministérielle

Tarbes, le 3 septembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DE L'USAGE DE L'EAU SUR LE SYSTEME NESTE ET RIVIERES DE GASCOGNE

Suite à la décision de la commission Neste, qui s'est réunie le 27 août 2012 et considérant que, pour maintenir le niveau d'équilibre du système Neste, **la reprise des prélèvements doit être progressive**, un arrêté préfectoral portant restriction des prélèvements sur les rivières du système Neste est applicable **depuis le dimanche 2 septembre 2012 à 8 heures jusqu'au jeudi 6 septembre 2012 à 8 heures**.

L'arrêté prévoit une interdiction de prélever 2 jours sur 4 par secteurs tournants.

Des arrêtés similaires ont également été pris dans les autres départements concernées par les axes du système Neste (Gers, Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne et Lot-et-Garonne).

Les arrêtés et leurs annexes peuvent être consultés :

- x sur le site Internet de la Préfecture des Hautes-Pyrénées « www.hautes-pyrenees.territorial.gouv.fr/actes3/web/ »,
- x sur le site « <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr> » ou dans les mairies concernées.